



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

**Département : RHONE**

**Référence : 1000504476**

**Discipline : L6200 - Numérique et sciences informatiques (L6200)**

**Fonction : ENS**

### Lieu d'exercice

Code RNE : 06900385

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique La Martinière Duchère

Commune : LYON 9E ARRONDISSEMENT

Adresse : 300 avenue ANDREI SAKHAROV 69338 LYON 9E ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.06900385@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

Le poste correspond à un service en totalité au profit des BTS SIO SISR (services informatiques aux organisations option Solutions infrastructures systèmes et réseaux)

### Missions

Les missions correspondent aux attendus d'un professeur de BTS en formation initiale. La prise en charge est également assurée de manière identique par des professeurs de la discipline L8031 économie gestion option D (informatique)

### Compétences requises

Capacité à travailler au sein de l'équipe pour la prise en charge de 2 divisions de 1ère année et 2 divisions en 2ème année (une en SISR).  
Participation au processus de recrutement  
Accompagnement des étudiants dans la spécialité  
Aide à la recherche des stages  
Prise en compte de la diversité initiale des profils  
Veille technologique dans la discipline (cybersécurité ....)

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :  
Florent GENILLER (florent.geniller@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.